



L'AMCRE a pour objectif de **faciliter la rencontre** entre des propriétaires de voiliers cherchant des équipiers, et des personnes désirant naviguer.

Elle se différencie d'une simple bourse d'équipiers car elle s'attache à **pérenniser les relations** entre ses membres, par des soirées-rencontres mensuelles, par la communication d'informations régulières, et surtout bien sûr par la **pratique répétée de croisières**.

Elle n'est pas non plus **une association de promenades en mer à bon marché**. **Tout adhérent doit en effet être motivé par la navigation** en participant activement aux manœuvres. Il doit être apte à la vie en collectivité, avoir un esprit de solidarité, et respecter les règles et bonnes pratiques de sécurité sous

l'autorité du skipper.

Elle fonctionne dans un **esprit non-consumériste de responsabilité, de partage et de convivialité**.

Elle est ouverte à toute personne majeure, quel que soit son niveau de compétence, du débutant désirant se former au skipper confirmé.

L'association propose des sorties sur une **trentaine de voiliers, de 6 m à 15 m**, majoritairement entre 10 et 12 m, **basés en Bretagne sud** autour de Vannes, entre Lorient et la Turballe.

Les sorties proposées sont très diverses, **de la sortie à la journée à Houat à la croisière hauturière de plusieurs semaines** en Ecosse ou aux Antilles, par exemple.

Le planning des sorties constitue la base du fonctionnement. Il est consultable sur le site internet, et mis à jour directement en ligne par les propriétaires. Les adhérents intéressés prennent directement contact avec les propriétaires, qui organisent ensuite la sortie avec leur équipage. La participation financière des équipiers est limitée à la « caisse de bord » : nourriture, frais de port, carburant.

Le site internet est le pivot du fonctionnement de l'association. Tout adhérent doit donc pouvoir accéder à internet pour le consulter et le mettre à jour (coordonnées, photo individuelle etc.).

Pour adhérer, il faut aller sur le site internet www.amcre.fr, cliquer sur « Association » (en haut du bandeau vertical à gauche), puis sur « Bulletin d'adhésion » « Equipiers » ou « Propriétaires » où tout est expliqué, et imprimer le bulletin d'adhésion.

Il faut adresser au trésorier de l'AMCRE : Luc Rasset – 58 rue Madame Molé – 56000 - Vannes

- un bulletin d'adhésion complété, daté et signé,
- le chèque de la cotisation annuelle : 2017 : 35€ en individuel ; 55€ en couple. Adhésions de fin 2017 valables pour 2018.

Tout adhérent doit aussi attester (dans le bulletin d'adhésion):

- posséder un gilet de sauvetage auto-gonflable homologué, avec une longe,
- être capable de nager au moins 50 mètres en eau profonde.
- posséder une assurance responsabilité civile.
- Déclarer être pleinement conscient des risques médicaux spécifiques à la croisière, notamment hauturière et qu'il embarque sous sa propre responsabilité. Il exonère le skipper et l'association de toute responsabilité en ce qui le concerne.

Les propriétaires doivent en outre attester la conformité de leur voilier à la réglementation.

Avant d'embarquer des équipiers dans le cadre de l'AMCRE, les nouveaux propriétaires doivent obtenir du Conseil d'Administration une validation de leur compétence de skipper et de la sécurité de leur bateau.

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Pour un premier contact direct, rendez-vous tous les derniers vendredis du mois (*) à 19h15 au local de la Maison de Quartier de Conleau – 9 allée du Lavoir – Vannes (plan sur le site internet) (*) sauf juillet-août, et décembre-janvier.